

## Conditions concernant votre abonnement

**Tout ce que vous devez savoir sur votre abonnement auto Emil Frey move.**

**Merci de bien vouloir lire attentivement les présentes conditions d'abonnement afin de connaître précisément vos obligations.**

Nous vous remercions d'avoir choisi un abonnement automobile d'Emil Frey Mobility SA (Emil Frey move). Le présent document réunit vos conditions d'abonnement et son contenu constitue un accord contraignant entre Emil Frey Mobility SA et vous concernant votre abonnement. Il vous servira également de guide succinct pour vous aider à trouver tout ce que vous devez savoir sur l'abonnement à un véhicule d'Emil Frey move.

### DÉFINITIONS

**move:** nous sommes l'entreprise Emil Frey Mobility SA. Les termes «move», «nous», «notre» et «nos» figurant dans les présentes conditions d'abonnement se réfèrent à Emil Frey Mobility SA.

**Contrat:** nous vous remettons le véhicule conformément au contrat comprenant les informations et les dispositions contenues dans les présentes conditions d'abonnement et votre contrat d'abonnement. En signant ce contrat, vous acceptez les présentes conditions d'abonnement.

**Véhicule:** le terme «véhicule», tel qu'employé dans les présentes conditions d'abonnement, fait référence au véhicule que nous vous remettons, y compris au véhicule de courtoisie le cas échéant, ainsi qu'à tous les accessoires et pièces qui en font partie. Le véhicule est la propriété de la société Emil Frey Mobility SA.

### CONCLUSION DU CONTRAT

La condition préalable à la conclusion d'un contrat est que vous soyez une personne physique ayant l'exercice complet des droits civils et domiciliée en Suisse. Vous devez en outre être titulaire d'un permis de conduire valable dans la catégorie de véhicule correspondante et disposer, à notre seule appréciation, d'une solvabilité suffisante pour remplir les obligations financières découlant du contrat. Nous concluons des contrats sous réserve que les frais d'abonnement convenus, payables d'avance, ainsi que l'éventuelle caution, puissent être bloqués, resp. débités sur la carte de crédit présentée.

Vous déclarez accepter que nous vérifions votre solvabilité et recueillions nous-mêmes les informations nécessaires à cette fin. Nous sommes en droit de vous demander des documents (pièces d'identité, extraits de compte, fiches de paie, etc.) ou d'autres justificatifs et/ou de consulter et d'utiliser des données et des registres de services publics et privés (registre du commerce, CRIF Teledata, etc.) afin de conclure, de reconduire ou de résilier un contrat avec vous.

Si votre solvabilité ne répond pas à nos exigences, nous refuserons de conclure un contrat avec vous et vous rembourserons les paiements déjà effectués.

## REMISE DU VÉHICULE

Nous vous remettons le véhicule à la date convenue si nous avons pu bloquer, resp. débiter dans les délais et sur la carte de crédit présentée les frais d'abonnement convenus, payables d'avance, majorés d'une éventuelle caution, et si nous estimons que vous disposez d'une solvabilité suffisante pour remplir les obligations financières découlant du contrat.

Pour que nous puissions fournir nos services dans les délais et conformément aux standards attendus par nos clients, il est impérativement nécessaire que vous suiviez nos instructions lors de l'enlèvement du véhicule.

Le véhicule vous est remis en bon état de fonctionnement. Vous êtes tenu de vérifier son état et de signaler immédiatement par écrit tout défaut qui n'aurait pas déjà été noté. Dans le cas contraire, le véhicule est considéré comme remis dans un état conforme.

Si nous ne pouvons pas vous remettre le véhicule du tout ou pas dans les délais, vous ne pouvez pas prétendre à une indemnisation ou à un remplacement, à moins que le retard de livraison ne nous soit imputable.

Vous devez venir chercher le véhicule à l'heure fixée et sur le site Emil Frey convenu. Parce que nous souhaitons nous montrer conciliants en cas de léger retard, nous vous accordons un délai de grâce de 60 minutes. Nous nous réservons le droit de facturer des frais d'enlèvement tardif conformément au tableau des frais afin de couvrir le coût des tâches administratives supplémentaires occasionnées par le retard.

Si vous ne prenez pas possession du véhicule à la date convenue et que la fixation d'une nouvelle date d'enlèvement n'est pas possible ou ne peut raisonnablement être exigée, nous sommes en droit de résilier le contrat. Dans ce cas, vous nous êtes redevable d'une indemnité forfaitaire correspondant à deux mensualités, comme stipulé dans le contrat, avec un minimum de 1500 CHF (sous réserve d'autres dommages et intérêts).

## RESPONSABILITÉS

**La vôtre:** il vous incombe de veiller à utiliser, traiter et restituer le véhicule conformément aux conditions d'abonnement. Vous assumez vos responsabilités à notre égard si le véhicule est restitué en retard, perdu ou endommagé, ainsi qu'en cas d'amendes pour infraction au code de la route et autres frais occasionnés pendant la durée de l'abonnement.

**La nôtre:** nous sommes tenus de mettre le véhicule à votre disposition en état de service et

dans un bon état en général, ainsi que de vous fournir un véhicule de courtoisie en cas de panne. Nous ne sommes pas responsables des dommages indirects ou imprévisibles, y compris d'un manque à gagner. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas en cas de décès ou de dommages corporels, ni dans le cas d'une autre responsabilité légale contraignante.

## **RESTRICTIONS D'UTILISATION**

Afin de préserver la qualité de nos véhicules, nous tenons absolument à ce que vous respectiez les restrictions suivantes.

### **RESTRICTIONS D'UTILISATION**

Le véhicule est la propriété de la société Emil Frey Mobility SA. Tout droit réel ou de rétention de votre part sur le véhicule est exclu. Vous n'êtes pas autorisé à le vendre, le louer, le mettre en gage, en faire cadeau ni à le céder à titre de garantie.

Nous sommes en droit de procéder à tout moment à une inspection sur place ou de la faire effectuer par un tiers. Vous êtes tenu de coopérer, de nous communiquer en tout temps l'emplacement du véhicule et de nous autoriser irrévocablement à y accéder.

Vous n'êtes pas autorisé à procéder à quelque modification esthétique ou technique que ce soit sur le véhicule, ni à effectuer vous-même des réparations, des opérations d'entretien, des changements de pneus ou des travaux de service. Par ailleurs, le véhicule ne doit pas être utilisé dans les circonstances suivantes:

- hors des routes goudronnées ou sur des routes auxquelles il n'est pas adapté (y compris les circuits de course);
- en cas de surcharge (passagers et/ou bagages);
- pour remorquer ou pousser des véhicules, remorques ou autres objets (sans notre autorisation expresse);
- pour transporter tout ce qui est susceptible de l'endommager (y compris les substances explosives ou inflammables);
- pour transporter des personnes contre rémunération;
- pour transporter un chargement contre rémunération;
- pour participer à une course, un rallye ou toute autre compétition;
- dans des zones interdites, y compris les aires de trafic des aéroports et autres zones similaires;
- en cas d'utilisation contraire aux règles du code de la route ou à d'autres prescriptions ainsi que dans un but illégal.

## CONDUCTEURS AUTORISÉS

La liste des conducteurs autorisés à conduire le véhicule (ayants droit) est strictement limitée à vous-même et aux autres personnes stipulées par nos soins. Les personnes figurant sur cette liste ne sont toutefois pas autorisées à conduire en état de fatigue avancée ou sous l'influence d'une substance qui altère la conscience ou la capacité de réaction, comme l'alcool, les drogues ou certains médicaments. Vous devez vous assurer que les autres conducteurs autorisés (ayants droit) remplissent également les conditions qui vous sont imposées et qu'ils sont prêts à respecter les obligations fixées dans les présentes conditions d'abonnement. Par ailleurs, vous êtes responsable à tout moment du respect des obligations contractuelles par les ayants droit. Vous devez d'abord fournir à Emil Frey move les données personnelles et le permis de conduire des ayants droit du véhicule, en vous assurant au préalable qu'ils ont été informés de cette divulgation et du traitement de ces données.

## TRAJETS À L'ÉTRANGER/RESTRICTIONS DE VOYAGE

Le véhicule doit être utilisé principalement en Suisse, mais peut également être utilisé à l'étranger (p. ex. pour les vacances).

### **Les trajets à l'étranger sont limités aux pays suivants:**

Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Slovénie et Suède.

Les **véhicules des marques** Jaguar, Land Rover, Mercedes-Benz, BMW, Maserati, Ferrari, Aston Martin, Bentley, Audi, Lexus et Porsche ne peuvent entrer que dans les pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Suède.

Important: il est formellement interdit d'entrer avec le véhicule sur le territoire de pays non mentionnés dans la liste ci-dessus!

Si vous vous rendez à l'étranger, vous êtes, le cas échéant, tenu de vous procurer par vous-même les documents et accessoires de sécurité supplémentaires nécessaires, comme des gilets de sécurité, et de les avoir dans votre véhicule.

## CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DES RESTRICTIONS DE VOYAGE

Toute tentative d'entrée dans un pays non autorisé (voir Trajets à l'étranger/Restrictions de voyage) entraînera l'invalidation du contrat et la perte de la limitation de responsabilité et de la protection contre le vol. Vous êtes responsable de tous les frais consécutifs occasionnés et des coûts de mise en sûreté du véhicule.

## LOCATION DE PLUSIEURS VÉHICULES

Vous ne pouvez pas louer plus de deux véhicules en même temps.

## VIOLATION DES RESTRICTIONS D'UTILISATION

Le non-respect des restrictions d'utilisation entraîne les conséquences suivantes:

- Vous êtes tenu responsable de tous les dommages, pertes et coûts que nous subissons en conséquence.
- Vous perdez le bénéfice de la couverture d'assurance ou de la limitation de responsabilité que vous avez choisie (voir Assurances et limitations de responsabilité, pp. 6-7).
- Nous pouvons résilier le contrat et reprendre possession du véhicule à tout moment à vos frais.

## ACCIDENT/PANNE/ENDOMMAGEMENT/PERTE

Nous vous remettons le véhicule en bon état, propre à la circulation routière. Vous êtes tenu de le restituer dans le même état, sous réserve d'une usure conforme au contrat.

## ÉTAT DU VÉHICULE

**Vérification du véhicule:** lors de la remise du véhicule, vous devez vérifier l'exactitude du kilométrage, du niveau de carburant ou de charge de la batterie ainsi que de l'état du véhicule indiqués par Emil Frey move dans le procès-verbal de remise, et signaler immédiatement par écrit les éventuels défauts qui n'ont pas déjà été relevés. En l'absence d'un tel signalement, le véhicule est réputé avoir été remis dans un état conforme. Vous êtes tenu responsable des dommages non signalés que le véhicule pourrait présenter au moment de sa restitution.

## MESURES DE PRÉCAUTION

**Votre responsabilité:** il est de votre responsabilité de réduire le risque de panne ou de dommage en vous conformant à nos restrictions d'utilisation (voir Restrictions d'utilisation, pp. 2-4). Vous devez également veiller à utiliser le bon carburant pour faire le plein, vérifier l'état des pneus, le niveau de l'huile et des autres liquides, et les remplacer ou les compléter si nécessaire.

Vous êtes par ailleurs responsable de la sécurité du véhicule et vous devez réduire au minimum le risque de vol ou de vandalisme en vous garant dans un endroit sûr. Retirez les objets de valeur (y compris les radios ou les systèmes de navigation amovibles) des zones visibles, activez les dispositifs de sécurité existants et verrouillez le véhicule. Vous devez également suivre nos instructions pour la restitution (voir Restitution du véhicule, pp. 10-12).

## ACCIDENT

**Procédure:** vous devez effectuer les démarches suivantes:

- Signalez immédiatement l'accident à la police.
- Signalez immédiatement l'accident à l'établissement/au site Emil Frey dont vous dépendez.
- Remplissez un constat européen d'accident. Ce formulaire se trouve à l'intérieur du véhicule. Remettez immédiatement le formulaire rempli à un collaborateur d'Emil Frey. Le constat européen d'accident doit être rempli même si le véhicule ne présente aucun dommage.
- Ne désignez aucun coupable. Notez uniquement les noms et adresses de toutes les personnes impliquées, y compris des témoins, et rassemblez les informations à indiquer sur le constat européen d'accident.
- Si le véhicule n'est plus en état de circuler, appelez le numéro d'urgence qui figure sur votre contrat.

## PANNE

**Procédure:** appelez le numéro d'urgence qui figure sur le contrat. Ce service est inclus dans votre abonnement. Cependant, les frais de dépannage sont à votre charge si la panne vous est imputable (voir Assurances et limitations de responsabilité, pp. 6-7).

## RÉPARATIONS

**Procédure:** veuillez noter que vous ne pouvez laisser personne entretenir ou réparer le véhicule sans notre autorisation expresse.

## VOL

**Procédure:** vous devez effectuer les démarches suivantes:

- Signalez immédiatement le vol à la police.
- Contactez-nous le plus rapidement possible et faites-nous parvenir le rapport de police ainsi qu'une explication détaillée des faits.

**Mesures de précaution:** vous devez être en mesure de prouver que vous avez pris les précautions appropriées et nous remettre les clés du véhicule.

## RESPONSABILITÉ

Vous êtes responsable de toutes les pertes et de tous les frais que nous encourons pour chaque sinistre survenu si le véhicule est perdu ou endommagé pendant la durée du contrat. Cela inclut notamment:

- les frais de réparation;
- la perte de valeur du véhicule (jusqu'à concurrence de sa valeur totale);
- les frais de remorquage et d'entreposage;
- les frais de dossier couvrant nos coûts de traitement d'une demande d'indemnisation liée à un dommage au véhicule.

- Les limitations de responsabilité incluses dans votre contrat peuvent toutefois ne pas s'appliquer si vous n'avez pas respecté vos responsabilités et obligations résultant des présentes conditions d'abonnement (voir Assurances et limitations de responsabilité, pp. 6-7).

**Aucune responsabilité:** vous êtes exonéré de toute responsabilité à notre égard si la perte ou le dommage nous est directement imputable.

## VOTRE ENGAGEMENT

Vous vous engagez à coopérer avec nos assureurs et nous dans le cadre de l'enquête ou des litiges qui pourraient survenir.

## ASSURANCES/LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Nous avons pour objectif de vous offrir la meilleure protection possible avec nos produits d'assurance et de limitation de responsabilité.

### COUVERTURE D'ASSURANCE ET RISQUES

**Assurance responsabilité civile du véhicule:** le contrat inclut automatiquement une assurance responsabilité civile du véhicule qui remplit toutes les exigences légales et qui vous protège, de même que les autres conducteurs autorisés, contre les prétentions d'autres personnes en cas de décès, de dommages corporels ou de dommages aux biens causés par l'utilisation du véhicule pendant la durée du contrat.

### PROPRE COUVERTURE D'ASSURANCE

Si vous avez souscrit une assurance casco complète sans franchise ou similaire auprès d'un assureur tiers afin de couvrir une franchise stipulée au contrat, votre responsabilité envers nous se limite à la hauteur de la franchise et vous pouvez en demander le remboursement à votre assureur.

**Violation des conditions d'abonnement:** si vous ne respectez pas les présentes conditions, les assurances et les limitations de responsabilité que vous avez souscrites et qui sont incluses dans votre contrat seront invalidées. Autrement dit, vous serez responsable envers nous (I) en cas de perte ou d'endommagement du véhicule et (II) si nous sommes tenus d'indemniser toute autre personne (y compris nos assureurs).

**Faute intentionnelle ou négligence grave:** veuillez noter que nos assurances et limitations de responsabilité sont également annulées si la perte ou l'endommagement résulte d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave de votre part ou de la part d'un conducteur autorisé.

## LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Nous limitons cette responsabilité au montant de la franchise indiqué sur le contrat.

Aucune assurance ne réduira votre responsabilité en cas:

- de non-prise en compte de la hauteur et de la largeur du véhicule (par ex. dommages causés par une collision avec des ouvrages en raison du non-respect des hauteurs de passage);
- d'erreurs de maniement ou d'utilisation inappropriée du véhicule;
- d'erreur de ravitaillement en carburant;
- de perte ou de détérioration des clés du véhicule.

### **Protection contre le vol (TP) incluse dans votre contrat**

Elle s'applique à tout sinistre lié à un vol, une tentative de vol ou un acte de vandalisme, dès lors qu'une négligence de votre part n'en est pas la cause.

### **Limitation de responsabilité pour les dommages au véhicule (CDW) incluse dans votre contrat**

Cela s'applique à tout sinistre dû à des causes autres que le vol, la tentative de vol ou le vandalisme, p. ex. aux dommages causés au véhicule lors d'un accident.

## FRAIS

### FRAIS D'ABONNEMENT

Vous nous êtes redevable d'un montant mensuel fixe stipulé dans le contrat pour les prestations convenues. Vous êtes et restez tenu de payer ponctuellement ce montant, même si vous ne pouvez pas utiliser le véhicule (p. ex. immobilisation pour service ou changement de roue).

Les ajustements de prix dus à des changements des taux d'impôt (p. ex. TVA) ou d'inflation ne sont pas considérés comme des augmentations de prix et n'ouvrent pas droit à une résiliation extraordinaire ou anticipée par le client.

### PAIEMENT DES FRAIS D'ABONNEMENT

#### **Paiement/débits:**

Vous payez une mensualité à la signature du contrat, puis une autre tous les 30 jours pendant la durée minimale. Celle-ci est directement débitée de la carte de crédit que vous avez présentée.

En cas de paiement par carte de crédit, vous autorisez, lors de la conclusion du contrat, Emil Frey Mobility SA à faire bloquer par l'émetteur de la carte un avoir approprié, représentant le montant total du forfait mensuel stipulé dans le contrat, majoré d'une éventuelle caution, ou à obtenir les autorisations correspondantes.

Par ailleurs, vous autorisez Emil Frey Mobility SA à prélever sur votre carte de crédit, sans intervention de votre part, les dommages, franchises, frais de clés de véhicule, frais d'accessoires à remplacer, frais de retour sur site non mentionnés séparément dans le contrat, frais de

ravitaillement en carburant, frais de restitution tardive, frais pour conducteur supplémentaire, frais de nettoyage supplémentaire, ainsi que les frais de péage ou de pénalité ou les amendes résultant d'infractions au code de la route ou de stationnement pendant la durée du contrat (y compris les frais de dossier).

**Expiration de la carte de crédit:** il vous incombe de tenir vos informations de paiement à jour.

**Retard de paiement:** si nous ne sommes pas en mesure de débiter les frais d'abonnement de votre carte de crédit à la date de référence, vous serez en retard sur votre paiement. Si les frais ne sont pas payés dans les cinq jours suivant la date de référence, vous recevrez un premier rappel. S'il n'est pas suivi d'un paiement sous cinq jours, vous recevrez un deuxième rappel et nous vous informerons qu'en cas de nouveau non-paiement, vous risquez la résiliation. Si le deuxième rappel reste à son tour sans effet pendant cinq jours, nous serons en droit de résilier le contrat sans préavis et d'exiger la restitution du véhicule. La résiliation sans préavis ne vous libère pas de l'obligation de régler les factures impayées. Celles-ci doivent être réglées au plus tard au moment de la restitution du véhicule.

### Caution

Nous pouvons vous demander de verser une caution avant la remise du véhicule ou pendant la durée du contrat. Le montant de la caution à verser avant la remise du véhicule est fixé dans le contrat.

Nous sommes en droit de déduire toutes les prétentions découlant du contrat de la caution. La caution, déduction faite des montants facturés, est remboursée à la restitution du véhicule. Les cautions ne génèrent pas d'intérêts.

## OPTIONS DE RAVITAILLEMENT

### Diesel/essence sans plomb/hybride

**À vous de choisir:** le véhicule est mis à votre disposition avec le plein de carburant. Afin que nous puissions offrir le même service au client suivant, vous pouvez soit remplir le réservoir avant de rendre le véhicule, soit le faire remplir par nos soins.

**Frais:** si vous choisissez cette dernière option, nous ferons le plein au prix du litre du jour, auquel s'ajouteront des frais de service et nous débiterons le tout sur votre carte de crédit.

### Véhicules électriques

**Niveau de la batterie:** vous devez restituer le véhicule avec la batterie au même niveau que lorsque vous avez pris réception du véhicule.

**Frais:** si le niveau de la batterie est plus faible au moment de la restitution qu'au moment de la remise du véhicule, nous débiterons votre carte de crédit des frais de recharge de la batterie et des frais de service correspondants.

## Amendes et frais

**Responsabilité:** vous êtes responsable du paiement de toutes les amendes, péages et autres frais similaires liés à l'utilisation du véhicule pendant la durée du contrat.

**Données:** en tant que détenteur du véhicule, nous sommes légalement tenus de communiquer les données personnelles du conducteur resp. du client aux autorités si une infraction au code de la route est commise avec notre véhicule. Les autorités compétentes s'adresseront alors directement à vous. Pour les frais administratifs occasionnés, nous vous facturons des frais de dossier forfaitaires, quel que soit le montant effectif de l'amende.

## TABLEAU DES FRAIS

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principaux frais.

| Type de frais                                                                              | Coûts en CHF, TVA en sus                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Frais de traitement par sinistre                                                           | 90 CHF                                                                                                                                      |
| Frais de dossier par infraction au code de la route/amende                                 | 40 CHF                                                                                                                                      |
| Frais de carburant/recharge                                                                | selon les frais effectifs, min. 100 CHF                                                                                                     |
| Frais de restitution à un autre endroit que celui stipulé au contrat                       | selon les frais effectifs, min. 420 CHF                                                                                                     |
| Frais en cas de dommage/perte                                                              | selon les frais effectifs, min. 500 CHF                                                                                                     |
| Frais de remise et de restitution                                                          | la remise et la restitution sur les sites Emil Frey sont gratuites. Dans tous les autres cas: frais selon les frais effectifs, min. 420 CHF |
| Frais de rappel                                                                            | selon les frais effectifs, min. 25 CHF à partir du premier rappel                                                                           |
| Frais de retard lors de la remise ou de la restitution                                     | 500 CHF                                                                                                                                     |
| Récupération et rapatriement                                                               | selon les frais effectifs, min. 1000 CHF                                                                                                    |
| Résiliation anticipée de l'abonnement                                                      | selon les frais effectifs, min. 500 CHF                                                                                                     |
| Conducteur(s) supplémentaire(s)                                                            | jusqu'à trois conducteurs supplémentaires gratuits, à partir du quatrième: 100 CHF par personne et par mois                                 |
| Kilomètres supplémentaires en cas de dépassement du kilométrage maximal stipulé au contrat | 0.45 CHF par kilomètre                                                                                                                      |
| Nettoyage supplémentaire                                                                   | selon les frais effectifs, min. 300 CHF                                                                                                     |

## Fin de votre abonnement

### Cessation ordinaire

Votre abonnement prend fin automatiquement à l'expiration de la durée minimale convenue dans le contrat. Vous devez restituer le véhicule au plus tard à la fin de cette durée minimale.

### **Résiliation anticipée par le client**

Si vous souhaitez résilier votre abonnement de manière anticipée, le coût total de la durée minimale de location définie dans le contrat vous sera facturé. Des frais de dossier vous seront également facturés conformément au tableau des frais.

### **Résiliation anticipée par Emil Frey Mobility SA**

Nous sommes en droit de résilier le contrat de manière anticipée et sans préavis pour de justes motifs si:

- vous êtes en retard sur le paiement des frais d'abonnement et que vous ne réglez pas intégralement votre facture en souffrance après le deuxième rappel.
- l'immatriculation du véhicule est annulée ou le véhicule est saisi ou confisqué par les autorités, pour des raisons qui vous sont imputables ou qui sont imputables aux conducteurs supplémentaires.
- le véhicule a été utilisé pour commettre une infraction ou en cas de forts soupçons dans ce sens.
- une détérioration importante de votre situation économique est prévisible ou se produit et que la poursuite du paiement des frais d'abonnement semble compromise.
- vous perdez l'exercice de vos droits civils ou votre capacité juridique ou si vous décédez.
- vous utilisez le véhicule de manière non conforme au contrat, si vous autorisez de telles utilisations ou si vous recourez à des prestations non conformes au contrat.
- vous nous fournissez des informations erronées sur votre situation personnelle ou financière ou sur d'autres faits pertinents lors de la conclusion du contrat, ou si vous dissimulez de tels faits.
- vous ne nous communiquez pas dans un délai raisonnable des changements concernant votre domicile ou vos données personnelles, le retrait de votre permis de conduire, les évolutions significatives de votre situation financière ou toute autre information pertinente.
- vous refusez de fournir les informations nécessaires à l'accomplissement d'obligations administratives et légales.
- vous faites l'objet d'une enquête pénale en Suisse ou à l'étranger.
- le véhicule subit un dommage total.

Si nous constatons une violation du contrat, Emil Frey Mobility SA et/ou des tiers mandatés par ses soins sont en droit de confisquer le véhicule ou de le mettre en sûreté. Vous autorisez irrévocablement Emil Frey Mobility SA et/ou les tiers mandatés par ses soins à pénétrer sur le terrain ou dans le bâtiment sur/dans lequel se trouve le véhicule et à procéder à sa récupération.

En cas de résiliation anticipée sans préavis de notre part, vous nous êtes redevable des frais d'abonnement stipulés au contrat jusqu'à la date de la résiliation. Les mois entamés sont facturés en totalité.

## RESTITUTION DU VÉHICULE

Pour que nous puissions fournir nos services dans les délais et conformément aux standards attendus par nos clients, il est impérativement nécessaire que vous suiviez nos instructions lors de la restitution du véhicule.

La restitution du véhicule hors de Suisse est formellement interdite. En cas de non-respect de cette interdiction, tous les frais occasionnés par le transport de retour en Suisse (frais de rapatriement, dommages, carburant, etc.) seront entièrement à votre charge.

## PROCÉDURE DE RESTITUTION

Vous devez restituer le véhicule à la date, à l'heure et sur le site Emil Frey convenus dans le contrat. Le véhicule doit être en bon état, respecter le kilométrage convenu, être accompagné de tous les accessoires, documents (notamment le permis de circulation, le mode d'emploi, etc.) et clés, avec un réservoir de carburant plein ou, dans le cas d'un véhicule électrique, une batterie rechargée. Veillez à ce que le véhicule soit restitué le plus propre possible.

## RESTITUTION TARDIVE

**Frais supplémentaires:** vos frais d'abonnement sont calculés sur la base d'un tarif mensuel selon la durée et l'heure indiquées dans le contrat. Si vous restituez le véhicule en retard et qu'un nouveau mois commence, ce mois, ainsi que tout mois supplémentaire entamé avant la restitution, vous sera facturé au tarif mensuel plein. **Délai de grâce:** parce que nous souhaitons nous montrer conciliants en cas de léger retard, nous vous accordons un délai de grâce de 60 minutes. Si le véhicule est restitué dans ce délai, aucun mois supplémentaire ne vous sera facturé. Ce délai de grâce peut être modifié de gré à gré.

**Frais:** nous nous réservons le droit de facturer des frais de restitution tardive conformément au tableau des frais afin de couvrir le coût des tâches administratives supplémentaires occasionnées par le retard.

**Reprise du véhicule:** à l'issue du contrat ou en cas de dépassement de la durée d'abonnement convenue, Emil Frey Mobility SA et/ou les tiers mandatés par ses soins sont en droit de reprendre possession du véhicule à tout moment ou de le récupérer à vos frais et de vous facturer son utilisation supplémentaire le cas échéant. Vous autorisez irrévocablement Emil Frey Mobility SA et/ou les tiers mandatés par ses soins à pénétrer sur le terrain ou dans le bâtiment sur/dans lequel se trouve le véhicule et à procéder à la reprise.

## RESTITUTION EN DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE

**Procédure:** la restitution du véhicule en dehors des horaires d'ouverture est possible, mais vous resterez responsable jusqu'au moment du contrôle officiel du véhicule par un collaborateur d'Emil Frey soit, le cas échéant, jusqu'au jour ouvrable suivant le jour de la restitution.

**Important:** ne remettez jamais les clés à qui que ce soit lorsque vous garez le véhicule, pas même à de prétendus collaborateurs d'Emil Frey.

**Fin de la relation d'abonnement:** veuillez noter qu'en cas de restitution en dehors des horaires d'ouverture, votre contrat d'abonnement ne prend pas fin avec le dépôt des clés du véhicule et des documents dans le coffre à clés. Votre responsabilité eu égard aux dommages ne s'achève qu'au moment où un collaborateur d'Emil Frey prend possession du véhicule, des clés et des papiers à l'ouverture du site.

## MODIFICATION DE L'HEURE ET DU LIEU DE RESTITUTION

**Procédure:** si vous souhaitez modifier l'heure ou le lieu de restitution ou si vous voulez que nous venions récupérer le véhicule, veuillez nous contacter en appelant le numéro indiqué dans le contrat. Nous décidons à notre convenance des modifications que nous acceptons d'apporter aux conditions de restitution prévues au contrat.

**Frais supplémentaires:** veuillez noter que tout changement de l'heure de restitution entraînera une augmentation du prix. Si vous souhaitez modifier le lieu de restitution, des frais de retour sur site s'appliqueront en sus. La restitution du véhicule sur un autre site Emil Frey que celui convenu est formellement interdite sans notre accord préalable.

## CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS

**Frais supplémentaires:** si vous rendez le véhicule en retard ou dans un autre endroit, nous vous facturerons des frais supplémentaires conformes au tableau des frais.

**Prolongation de l'abonnement:** si vous ne vous conformez pas à nos instructions concernant la restitution du véhicule et des clés, la relation d'abonnement restera en vigueur et des frais continueront de vous être facturés pendant cette période.

**Restitution en dehors des heures d'ouverture sans autorisation:** si vous rendez le véhicule en dehors des heures d'ouverture sans notre autorisation préalable ou si nous ne sommes pas en mesure de trouver le véhicule après restitution, vous serez pleinement responsable du véhicule jusqu'à ce que nous l'ayons trouvé.

**Saleté dans le véhicule:** si, après restitution du véhicule, un nettoyage standard ne suffit pas à le remettre dans l'état où il se trouvait au moment de sa mise à disposition – en tenant compte de l'usure normale –, des frais vous seront facturés afin de couvrir les frais de nettoyage supplémentaires raisonnables que nous aurons encourus.

**Interdiction de fumer dans le véhicule:** il est formellement interdit de fumer dans nos véhicules. Les éventuels frais de nettoyage ou les dommages occasionnés par le non-respect de cette interdiction vous seront facturés.

## OBJETS OUBLIÉS DANS LE VÉHICULE

**Délai de conservation:** les effets personnels que vous avez laissés dans le véhicule sont conservés pendant trois mois sur le site de restitution. Si ces objets ne sont pas récupérés dans ce délai, nous nous réservons le droit de nous en débarrasser. Si vous souhaitez qu'ils vous soient envoyés, ils le seront à vos frais.

**Responsabilité:** Emil Frey Mobility SA décline toute responsabilité quant aux objets oubliés dans le véhicule lors de la restitution.

## PROTECTION DES DONNÉES

Nous devons collecter des informations relatives à votre personne pour pouvoir vous fournir les services demandés.

### UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous utilisons les données aux fins d'exécution du contrat, de suivi de la clientèle et de marketing (statistiques, infolettre, envoi de prospectus et d'offres, etc.). Nous utilisons également vos données pour des évaluations statistiques, l'optimisation de nos services, le contrôle de la solvabilité et la protection de notre patrimoine. À cet effet, nous pouvons le cas échéant divulguer vos données à des assureurs, aux autorités et à d'autres tiers.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations sur les nouveautés et les actions, nous vous prions de nous le faire savoir en écrivant à l'adresse courriel [move@emilfrey.ch](mailto:move@emilfrey.ch).

**Localisation:** si le véhicule est volé, détourné ou disparaît de toute autre manière, nous sommes en droit de le repérer à l'aide du système de localisation embarqué.

**Nos principes en matière de protection des données:** pour obtenir des informations complètes sur la manière dont nous traitons vos données personnelles, veuillez lire notre déclaration de confidentialité, disponible en ligne sur [emilfrey.ch](https://emilfrey.ch).



## Dispositions finales

Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment les CGV. Vous trouverez la version actuellement en vigueur sur <https://www.emilfrey.ch/fr/emil-frey-move>. Les modifications sont réputées acceptées 30 jours après leur publication, à moins que vous ne vous opposiez par écrit aux nouvelles CGV durant cette période.

Les présentes CGV, le contrat et l'ensemble des relations juridiques entre les parties sont exclusivement régis par le droit suisse. Le for exclusif pour les litiges émanant ou relatifs à ces CGV et/ou au contrat est Zurich.